



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
27 novembre 2012

Original: français

**Comité contre la torture
Quarante-neuvième session**

Compte rendu analytique de la première partie (publique)* de la 1132^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 23 novembre 2012, à 10 heures

Président: M. Grossman

Sommaire

Questions d'organisation et questions diverses

* Le compte rendu analytique de la deuxième partie (privée) de la séance est publié sous la cote CAT/C/SR.1132/Add.1.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Questions d'organisation et questions diverses

1. **Le Président** dit que l'adoption de l'Observation générale n° 3 concernant l'application de l'article 14 de la Convention marque une étape importante dans les travaux du Comité. Il tient à remercier les organisations de la société civile qui ont contribué à l'établissement de ce texte majeur, dont il espère qu'il sera utile à toutes les parties prenantes et contribuera à une meilleure application du droit à réparation. Le Comité célébrera son vingt-cinquième anniversaire à sa session de mai 2013 et profitera de cette occasion pour mieux faire connaître ses travaux et notamment l'Observation générale n° 3.
2. Ayant constaté dans le cadre de sa pratique que les défenseurs des droits de l'homme sont souvent victimes de représailles et considérant que cette situation appelle une attention urgente, le Comité a décidé de désigner un rapporteur spécial sur cette question. Il a également examiné les Principes directeurs relatifs à l'indépendance des membres des organes conventionnels (A/67/222) et le rapport de la Haut-Commissaire sur le renforcement du système des organes conventionnels (A/66/860) et fera part du résultat de ses discussions préliminaires à l'issue de la session.
3. Conformément à la pratique habituelle du Comité, des rappels ont été envoyés aux États parties dont le rapport initial est attendu depuis longtemps, exception faite de la République de Guinée, qui s'est engagée à soumettre son rapport initial en novembre 2013 afin que le Comité l'examine à sa session de mai 2014.
4. **M. Nataf** (Secrétaire du Comité) dit que toutes les observations finales qui ont été adoptées à la présente session seront publiées le jour même sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Les rapporteurs pour les pays dont le rapport sera examiné à la session de mai 2013 ont été désignés comme suit: Japon – M. Mariño Menéndez et M. Grossman; Estonie – M^{me} Gaer et M. Wang Xuexian; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et territoires d'outre-mer – M. Bruni et M. Tugushi; Bolivie – M. Mariño Menéndez et M^{me} Sveaass; Mauritanie – M. Domah et M. Gaye; Pays-Bas – M. Bruni et M^{me} Belmir; Guatemala – M. Grossman et M^{me} Sveaass; et Kenya – M. Domah et M. Wang Xuexian. Le Comité a également désigné les rapporteurs pour les pays dont le rapport sera examiné à sa session de novembre 2013: Ouzbékistan – M^{me} Gaer et M. Tugushi; Kirghizistan – M. Tugushi et M^{me} Gaer; Lettonie – M^{me} Sveaass et M^{me} Belmir; Pologne – M. Mariño Menéndez et M. Wang Xuexian; Belgique – M^{me} Belmir et M. Bruni; Portugal – M. Grossman et M^{me} Sveaass; Mozambique – M. Mariño Menéndez et M. Grossman; Burkina Faso – M. Gaye et M. Domah; et Andorre – M. Bruni et M. Wang Xuexian.
5. Le Comité prévoit d'élaborer des listes de points à traiter préalables pour les 25 États ci-après, dont le rapport est attendu en 2015: Allemagne, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Bulgarie, Danemark, Djibouti, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Ghana, Irlande, Italie, Koweït, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Maurice, Monaco, Namibie, Paraguay, Slovaquie, Sri Lanka, Turkménistan et Ukraine. Il adoptera dès sa session de mai 2013 des listes préalables pour la Bulgarie, la Finlande, le Koweït, Maurice, Monaco et le Paraguay, qui ont déjà accepté la procédure facultative d'établissement des rapports. Une lettre sera adressée au Ghana, à l'Irlande, à la Slovaquie et au Turkménistan pour les inviter à accepter la procédure facultative; quant aux autres États, qui ont été invités à accepter la procédure facultative mais qui n'ont pas encore donné de réponse, ils recevront un rappel.
6. **M. Kjaerum** (Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture – CIRT) demande si le Comité a déjà désigné un de ses membres au poste de rapporteur spécial sur la question des représailles et, dans l'affirmative, quel mandat lui a été attribué.

7. **Le Président** dit que le rapporteur n'a pas encore été désigné ni son mandat clairement défini mais que ces informations seront rendues publiques le moment venu.

La première partie (publique) de la séance prend fin à 10 h 30.